

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 20823 du 13 décembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ1828688S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 20183 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828612S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2019 :

Tharaud Jean-François NIGEND : 149474 NLS : 8007195

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2019 :

Lemardelet Thierry NIGEND : 168092 NLS : 8023949

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2019 :

Duburc Pierre NIGEND : 154650 NLS : 8012252

Chassat Patrick NIGEND : 131017 NLS : 5283221

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2019 :

Galtaud Romain NIGEND : 338369 NLS : 8106408

Miceli Helena NIGEND : 348572 NLS : 8140234

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 décembre 2018.

*Le général, commandant adjoint
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
F. BONAVITA